



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ETUDIANTS EN
PHARMACIE DE
FRANCE

Student Exchange Programme

FAQ Professionnels

2018-2019

Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France

4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris

www.anepf.org/ contact@anepf.org

Représentée au CNESER et au CNOUS - Nommée à la CNEMMOP

Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA



ANEPF

FAQ Professionnels

Table des matières

QU'EST-CE QUE L'ANEPF ?	1
QUI EST A L'ORIGINE DE CE PROGRAMME ?	2
A QUI EST-IL OUVERT ?	2
QUELLE(S) LANGUE(S) PARLE L'ETUDIANT ?	2
NIVEAU DES ETUDIANTS	2
QUELLES INFORMATIONS AVONS-NOUS SUR L'ETUDIANT ?	2
LOGEMENT ET VOYAGE	3
PERIODE ET DUREE DE SEJOUR	3
REMUNERATION	3
MOTIVATION DES ETUDIANTS	3
CONVENTION DE STAGE ET ASSURANCE	3
QUELS SERONT LES OBJECTIFS DE CE STAGE ?	4
OFFICINE - QU'EST-CE QUE L'ETUDIANT PEUT FAIRE LEGALEMENT	4
QUELLE EST LA PROCEDURE ?	4

FAQ Professionnels

Qu'est-ce que l'ANEPF ?

L'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF) représente les 33000 étudiants en Pharmacie français d'une voix unique, apaisante et asyndicale auprès des instances universitaires et des organismes de tutelle. Elle promouvoit des liens entre les étudiants afin de créer une unité nationale.

Elle entretient des relations étroites avec les Doyens des Facultés de Pharmacie, ainsi qu'avec l'Ordre National des Pharmaciens. L'ANEPF est également en relation avec les associations d'étudiants en pharmacie internationales (*International Pharmaceutical Students' Federation – IPSF*) et européennes (*European Pharmaceutical Students' Association – EPSA*). Celles-ci permettent à l'ANEPF de favoriser les échanges des étudiants en Pharmacie de France vers l'étranger via différents programmes (*Student Exchange Programme* et *Individual Mobility Project* respectivement). Ces contacts permettent également de connaître les études de Pharmacie et ses débouchés en Europe et dans le monde. L'IPSF et l'EPSA sont très impliquées dans les grandes campagnes de Santé de l'OMS et de l'Union Européenne, et l'ANEPF est le relais de ces campagnes au niveau de la France et des étudiants en Pharmacie.

L'ANEPF se réunit avec ses membres (les associations locales d'étudiants en Pharmacie) plusieurs fois par an, à savoir : lors de son congrès annuel et de quatre assemblées générales réunissant une délégation de chacune des 24 associations membres ainsi que des associations affiliées (industrie, tutorat, humanitaire).

Les Assemblées Générales sont l'occasion de partager des idées, des réflexions sur les thèmes d'actualité, de discuter des projets de l'ANEPF et de ses membres. Des professionnels de différents domaines de la Santé ou de la Pharmacie sont invités et mènent des conférences, ainsi que des représentants étudiants d'autres filières, ou des étudiants en Pharmacie d'autres pays.

FAQ Professionnels

Qui est à l'origine de ce programme ?

L'*International Pharmaceutical Students' Federation* (IPSF) représente plus de 350 000 étudiants à travers le monde venant d'environ 90 pays. Elle a été fondée afin d'étudier et de promouvoir les intérêts des étudiants en pharmacie et d'encourager leur coopération internationale. Le *Student Exchange Programme* (SEP) a été naturellement mis en place afin de faciliter cette coopération.

L'ANEPF relaie et coordonne ce programme en France, à l'aide de délégués internationaux dans chaque faculté de Pharmacie.

A qui est-il ouvert ?

Aux étudiants en pharmacie uniquement, provenant de l'un des pays adhérents à IPSF (*International Pharmaceutical Students' Federation*), et participant au programme.

Quelle(s) langue(s) parle l'étudiant ?

Nous demandons à ce que l'étudiant parle anglais. Son niveau peut être variable (basique à très bon). Si vous le souhaitez, vous pouvez exiger qu'il parle un minimum français.

Niveau des étudiants

En théorie, il est ouvert à tous les niveaux mais nous avons généralement des étudiants en milieu, voire en fin de cursus. Nous tiendrons compte des préférences décrites dans le *Formulaire d'intérêt* lors du placement de l'étudiant.

Les cursus sont néanmoins variables suivant les pays (durée d'études, correspondance entre les années...).

Quelles informations avons-nous sur l'étudiant ?

Vous aurez la possibilité de consulter le dossier d'inscription au programme de différents étudiants correspondant à vos choix potentiels. Ce dossier contient ses informations personnelles (coordonnées, curriculum vitae et lettre de motivation).

FAQ Professionnels

Logement et voyage

Les professionnels ayant la possibilité de loger les étudiants nous intéressent particulièrement car il s'agit de la solution la plus simple (la possibilité de loger est un des critères vous permettant d'être prioritaire dans l'attribution des étudiants). Dans le cas contraire, nous nous chargerons de trouver un logement (accueil par un étudiant, chambre CROUS, famille d'accueil, location etc.) aux frais de l'étudiant. Le voyage et la nourriture seront également à ses frais.

Période et durée de séjour

Le stage se déroule sur une période allant de 2 semaines à 2 mois, généralement entre mai et octobre, pour un minimum de 40h par stage, mais l'accueil peut se faire durant toute l'année, c'est-à-dire entre octobre et mars.

Nous conseillons un volume horaire par semaine équivalent à 20 ou 25 heures afin que l'étudiant puisse également avoir du temps pour visiter la ville et l'université.

Rémunération

C'est un stage en principe non rémunéré. Il vous est cependant possible de gratifier l'étudiant pour le travail accompli ou pour faciliter la prise en charge de son loyer si nécessaire, mais rien ne vous y oblige.

Motivation des étudiants

La seule initiative de faire un stage non obligatoire et non rémunéré parle d'elle-même. Ce sont des personnes qui ont envie d'apprendre et de découvrir. Jusqu'à présent nous n'avons jamais eu de souci avec les stagiaires.

En cas de problème, nous serons à votre disposition durant toute la durée du stage. Il vous suffira pour cela de contacter la Vice-présidente en charge de la Mobilité de l'ANEPF ou le délégué international de votre ville.

Convention de stage et Assurance

Une convention de stage est signée entre l'étudiant accueilli et vous. Les étudiants souscrivent tous obligatoirement à une responsabilité civile professionnelle pour pouvoir effectuer leur stage, identique à celle qu'un étudiant français détient lors de son stage.

Certains laboratoires ont une assurance particulière pour le personnel et pour les stagiaires, dans ce cas, il suffit que vous nous le précisiez.

Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France

4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris

www.anepf.org/ contact@anepf.org

Représentée au CNESER et au CNOUS - Nommée à la CNEMMOP

Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA

FAQ Professionnels

Quels seront les objectifs de ce stage ?

Il a pour but principal de faire découvrir la pharmacie (que ce soit en officine, à l'hôpital, dans un laboratoire de recherche...) et le système de santé français aux étudiants étrangers. Ceux-ci pourront également vous donner un aperçu du système de santé propre à leur pays, ce qui vous donnera l'occasion de partager vos connaissances respectives.

Il serait très appréciable de les faire participer à un maximum d'activités afin de rendre leur stage le plus intéressant possible.

Ce stage présente également un aspect humain, car c'est aussi une découverte culturelle aussi bien pour vous et vos employés que pour l'étudiant.

Officine - Qu'est-ce que l'étudiant peut faire légalement

La possibilité pour un étudiant français de délivrer sous surveillance du pharmacien à partir de la 3^{ème} année après validation du stage de 2^{ème} année est une dérogation à la loi. Elle ne peut donc pas s'appliquer pour un étudiant étranger (même si par exemple, pour les membres de l'Union Européenne le diplôme est reconnu).

L'étudiant n'aura donc pas le droit de délivrer d'ordonnance. Il pourra néanmoins préparer l'ordonnance, suivre la délivrance avec le pharmacien et participer à toutes les autres tâches d'une officine.

Quelle est la procédure ?

Le *formulaire d'intérêt* fourni par le délégué international local est à remplir.

Vous recevrez par la suite, une sélection de candidatures pour pouvoir faire votre choix. Nous pourrions ensuite nous mettre d'accord sur les dates de venue puis signer la convention de stage. Enfin il ne vous restera plus qu'à accueillir l'étudiant.

J'espère avoir répondu à toutes vos interrogations, dans le cas contraire n'hésitez pas à me contacter.

Mounia ACHRAF
Vice-présidente en charge de la Mobilité Internationale pour l'ANEPF
E-mail : mobilite@anepf.org
Tél : 06 16 20 49 39

Site de l'ANEPF : www.anepf.org

Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris
www.anepf.org/ contact@anepf.org

Représentée au CNESER et au CNOUS - Nommée à la CNEMMOP

Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA

